

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 80045
Numéro SIREN : 417 568 771
Nom ou dénomination : SARL DV EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006394

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE VIENNE**

A2018/006394

Dénomination : SARL DV EXPERTS

Adresse : Parc d'Activités du Bert Les Avenières 38630 LES AVENIERES-VEYRINS-THUELLIN

N° de gestion : 1998B80045

N° d'identification : 417568771

N° de dépôt : A2018/006394

Date du dépôt : 12/12/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 11/12/2018 RATR

667076



667076

DV EXPERTS

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DV EXPERTS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 21 Novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'activité principale de votre société est l'exercice de la profession d'Expert-comptable et l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dont la détention de participation de toute nature, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, notamment leurs règles de déontologie respectives. A ce titre, la société s'engage à respecter :

- la réglementation liée aux incompatibilités et aux risques de conflits d'intérêts propre à chaque profession,
- l'indépendance de l'exercice professionnel de ses associés et de ses salariés.

Le chiffre d'affaires de la situation établie en date du 30/04/2018 s'élève à 2754 K€. Il est principalement constitué de prestations d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes (2739k€)

Les charges d'exploitation sont constituées principalement des charges externes et charges de structure (802 K€) et de la masse salariale (1075 K€).

Le résultat financier (-5 K€) et le résultat exceptionnel (0 K€) sont non significatifs.

La société dégage donc pour le bilan au 30/04/18 un résultat après impôts de 399 k€

L'actif immobilisé de la société s'élève à 828 K€

L'actif circulant de la société s'élève à 2070 K€, dont principalement 589 K€ de créances clients et 1437 K€ de trésorerie.

Les capitaux propres de la société, y compris le résultat de la situation au 30/04/2018 s'élèvent à 1036 K€.

Les dettes financières de la société (358 K€) se composent principalement de dettes vis-à-vis des établissements bancaires (350 K€).

Les autres dettes d'exploitation sont des dettes fournisseurs (193 K€) ainsi que des dettes fiscales et sociales (634 K€) et des produits constatés d'avance (659 k€)

L'analyse d'une balance provisoire à 6 mois d'exercice 2018-2019 ne fait pas relever de remarques, avec un CA HT à 1336 k€, et un état de trésorerie à 1471 k€, sans que des dettes particulières ne soient apparues au-cours de la période.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice au 30/04/2018, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux se sont basés notamment à ce titre sur une balance générale comptable provisoire édité au 31/10/2018 et un prévisionnel 2018-2019.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Bron, le 11 Décembre 2018

Le commissaire aux comptes et à la transformation

Pour la SARL C-AUDIT

Damien CARTEL

